

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
AVENANT A UNE CONVENTION DE TRAVAUX**

Accompagnement de l'EPA d'Alzette-Belval

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la convention passée avec l'EPA Alzette-Belval telle que référencée dans la liste ci-annexée pour la réalisation de travaux,

Considérant la nature des modifications reportées dans la même liste,

Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à signer l'avenant à la convention de travaux listée dans l'annexe jointe à la présente délibération.
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE

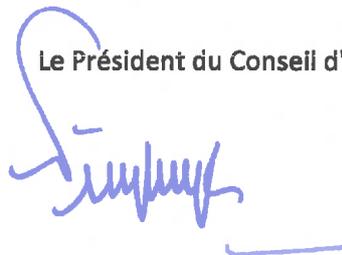
LE 31 OCT. 2017

Le Préfet de Région,



Jean-Luc MARX

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER

ANNEXE A LA DELIBERATION N°B17/.....
 AVENANT A UNE CONVENTION DE TRAVAUX – Accompagnement de l’EPA d’Alzette-Belval
 Bureau du 27/10/2017

Opérations	Signataires – Dates de signature	Modifications conventionnelles	Situation actuelle	Modifications proposées
<p style="text-align: center;">VILLERUPT Secteur pôle culturel (P09ODX0A012) Avenant n°1</p>	<p style="text-align: center;">EPA Alzette-Belval <i>Convention du 14/12/2016</i></p>	<p style="text-align: center;">Modification du périmètre Modification de l’enveloppe</p>	<p style="text-align: center;">Pôle culturel (environ 1 ha) 1 200 000 € TTC</p>	<p style="text-align: center;">Secteur pôle culturel (environ 4,5 ha) 3 700 000 € TTC</p>